

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 475-2013

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet
de règlement 475-2013**

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ aux contribuables de la Ville de Pont-Rouge par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière :

1. QUE lors de sa séance extraordinaire tenue le 29^e jour du mois d'avril 2013, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, a adopté le 1^{er} projet de règlement 475-2013 et que suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance de consultation, le jeudi 16 mai 2013 à compter de 19 h à la salle du conseil au centre communautaire sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge, en conformité des dispositions de la Loi.

Résumé du projet de règlement numéro 475-2013

Le règlement a pour but de « **CRÉER LA ZONE RD.4** ».

2. QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur du projet du règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 8 MAI 2013.

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

Consultation: *Étape où les personnes intéressées par le projet de règlement peuvent apporter leurs commentaires et observations.*

Date de la consultation: *16 mai 2013 au Centre communautaire, 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge à 19 h.*

But du projet: *Diminuer la zone Ra.82.
Diminuer la zone Ra.80
Créer la nouvelle zone Rd.4
Immeuble locatif pour les aînés (es)*